



**Schola Europaea**

Bureau du Secrétaire général  
**Unité Développement pédagogique**

Réf. : 2017-10-D-26-fr-1

Orig. : EN

## **Décisions de la réunion du Comité pédagogique mixte des 12 et 13 octobre à Bruxelles**

---

**Approuvées par la Présidence Estonienne 2017-2018**

## **III.A. PROGRAMMES**

### **Descripteurs de niveaux atteints<sup>1</sup>**

Ces descripteurs de niveaux atteints ont été approuvés ensemble et seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

#### **1. Descripteurs de niveaux atteints – Biologie – Chimie – Physique – 4 périodes S6-S7 (2017-09-D-52-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints pour le programme de « Biologie – Chimie – Physique – 4 périodes S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ces descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2021.** Les descripteurs de niveaux atteints seront publiés directement sur le site Web.

#### **2. Descripteurs de niveaux atteints – Mathématiques 3 périodes, 5 périodes et Approfondissement – S6-S7 (2017-07-D-9-fr-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints pour le programme de « Mathématiques 3 périodes, 5 périodes et Approfondissement – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ces descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2021.** Les descripteurs de niveaux atteints seront publiés directement sur le site Web.

### **Nouveaux programmes**

Tous les nouveaux programmes (**points 1 et 4 à 14**) ont été approuvés ensemble. Ils seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

#### **1. Estonien Langue I – Cycle maternel et primaire (2017-07-D-6-et-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme d'« Estonien Langue I » pour le cycle maternel et primaire. Ce programme entre en vigueur **immédiatement, le 14 octobre**, et sera publié directement sur le site Web.

#### **3. Logiciel de mathématiques pour le cycle primaire aux Écoles européennes (2017-09-D-32-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve la demande de développement d'un logiciel qui fera partie intégrante d'Intermath et dont l'utilisation sera obligatoire. À cette fin, un appel d'offres sera

---

<sup>1</sup> Cf. décision du CPM des 12-13 février 2015 sur le document 2015-01-D-62-en-1 « Les programmes axés sur les compétences, y compris les critères d'évaluation et les descripteurs de niveaux atteints spécifiques à chaque matière »

lancé. L'introduction de ce logiciel entraînera une augmentation du prix d'Intermath de 7 ou 8 € par an. Le document sera transmis au Conseil supérieur pour son information.

#### **4. Estonien, Langue I – Cycle secondaire (2017-09-D-18-et-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Estonien Langue I » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **immédiatement, le 14 octobre 2017, pour les S1-S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020.** Le programme sera publié directement sur le site Web. Entre-temps, les descripteurs de niveaux atteints, approuvés en février 2017, ont été publiés sur le site Web.

#### **5. Français, Langue I – Cycle secondaire (2017-09-D-9-fr-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Français Langue I » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **immédiatement, le 14 octobre 2017, pour les S1-S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020.** Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour les S1-S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2021.** Le programme sera publié directement sur le site Web.

#### **6. Grec, Langue I – Cycle secondaire (2017-06-D-20-el-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Grec Langue I » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **immédiatement, le 14 octobre 2017, pour les S1-S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020.** Le programme sera publié directement sur le site Web. Entre-temps, les descripteurs de niveaux atteints, approuvés en février 2017, ont été publiés sur le site Web.

#### **7. Grec, Langue I Approfondissement – Cycle secondaire (2017-09-D-8-el-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Grec Langue I Approfondissement » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **immédiatement, le 14 octobre 2017, pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2019.** Le programme sera publié directement sur le site Web. Entre-temps, les descripteurs de niveaux atteints, approuvés en février 2017, ont été publiés sur le site Web.

#### **8. Slovène Langue I – Cycle secondaire (2017-09-D-10-sl-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Slovène Langue I » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour les S1-S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en**

**juin 2020.** Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018. Entre-temps, les descripteurs de niveaux atteints, approuvés en février 2017, ont été publiés sur le site Web.

#### **9. Programme de Philosophie – 4 périodes – S6-S7 (2017-07-D-10-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Philosophie – 4 périodes – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020.** Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7. La première session du Baccalauréat se tiendra en juin 2021.** Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

#### **10. Histoire de l'art – Cours complémentaire de 2 périodes – S6-S7 (2017-09-D-20-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme d'« Histoire de l'art – Cours complémentaire de 2 périodes – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7.** Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7.** Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

#### **11. Laboratoire d'art – Cours complémentaire de 2 périodes – S6-S7 (2017-09-D-21-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Laboratoire d'art – Cours complémentaire de 2 périodes – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7.** Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7.** Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

#### **12. Dessin technique – Cours complémentaire de 2 périodes – S6-S7 (2017-09-D-22-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Dessin technique – Cours complémentaire de 2 périodes – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7.** Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7.** Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

#### **13. Laboratoire de Chimie – Cours complémentaire – S6-S7 (2017-05-D-34-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Laboratoire de Chimie – Cours complémentaire – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7.** Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7.** Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

#### **14. Langues V – Cours complémentaire – S6-S7 (2017-09-D-25-en-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme de « Langues V – Cours complémentaire – S6-S7 » pour le cycle secondaire. Ce programme entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7**. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7**. Le programme sera publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

### **III.B. RAPPORTS**

#### **5. Rapport sur les échecs scolaires et le taux de redoublements dans les Écoles européennes – 2017 (2017-09-D-14-fr-1)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le « Rapport sur les échecs scolaires et le taux de redoublements dans les Écoles européennes – 2017 ». En outre, il est demandé au groupe de travail « Analyse des taux de redoublements » de se pencher sur le lien entre les échecs et le soutien éducatif offert. Le document sera transmis au Conseil supérieur pour son information.

### **III.D. RÈGLES/NORMES PÉDAGOGIQUES**

#### **4. Directives pour l'utilisation de la nouvelle échelle de notation (2017-05-D-29-en-2)**

Le Comité pédagogique mixte remercie le groupe de pilotage et toutes les personnes concernées pour le travail minutieux réalisé et approuve les « Directives pour l'utilisation de la nouvelle échelle de notation ». Ces directives sont considérées comme dynamiques et couvrent actuellement les besoins d'actions et formations supplémentaires en rapport avec la nouvelle échelle de notation pour les cinq premières années du cycle secondaire des Écoles européennes et des Écoles européennes agréées. La préparation des directives pour les deux dernières années du secondaire débutera d'ici la fin de l'année scolaire 2017-2018. Le document sera transmis aux Directeurs après les réunions afin de commencer à organiser la première journée de formation, et au Conseil supérieur pour son information.

## **V. COMMUNICATIONS ÉCRITES**

#### **16. Résultat de la Procédure écrite 2017/23 : Approbation du projet de programme de Sciences humaines – Cycle secondaire (S1-S3) – 2017-04-D-1-en-1 (2016-07-D-33-fr/en/de-1)**

Par le biais de la procédure écrite lancée le 18 avril 2017 qui a pris fin le 5 mai 2017, le Comité pédagogique mixte approuve le projet de programme de Sciences humaines – Cycle secondaire (S1-S3) – 2017-04-D-1-en-1. Ce programme est entré en vigueur **le 1<sup>er</sup> septembre 2017**. Les

descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018**. Le programme a été publié sur le site Web à la fin juillet 2017.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**

**17. Résultat de la Procédure écrite 2017/19 : Approbation du projet de conclusions de la réunion du Comité pédagogique mixte des 9 et 10 février 2017 – 2017-02-D-7-en-4 (2017-07-D-32-fr/en/de-1)**

Par le biais de la procédure écrite lancée le 21 mars 2017 qui a pris fin le 19 avril 2017, le Comité pédagogique mixte approuve le projet de procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique mixte qui s'est tenue les 9 et 10 février 2017. Le procès-verbal définitif, 2017-02-D-7-fr-5, est publié sur DOCEE.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**